



Communiqué de presse Bruxelles, 14 septembre 2017

Les préavis dans la construction de nouveau sous pression

Cet été, durant la trêve estivale, le gouvernement a tenté de faire passer en douce toute une série de mesures particulièrement amères. Parmi celles-ci, une nouvelle tentative de modification du régime de délais de préavis pour les ouvriers de la construction.

Par le biais d'un texte volontairement flou, le gouvernement tente d'ouvrir à nouveau une brèche en affirmant qu'une solution sera trouvée quant au régime dérogatoire des préavis dans le secteur de la construction avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. Des incertitudes demeurent toutefois sur la portée exacte de ce texte.

En juin dernier, les organisations syndicales s'étaient déjà montrées fermes en refusant de revenir sur le dossier relatif aux préavis. Nous avons combattu cette discrimination injuste et avons obtenu gain de cause devant la Cour constitutionnelle. Réinstaurer aujourd'hui un nouveau régime dérogatoire pour la construction équivaldrait à créer une nouvelle discrimination et serait perçu comme une attaque frontale envers les travailleurs de la construction.

Le front commun syndical rappelle qu'il n'acceptera aucune modification du régime de délais de préavis de la construction. Les travailleurs de la construction sont des travailleurs à part entière et non des ouvriers de second rang.

Pour de plus amples informations :

- Fabrice Meeuw, responsable national sectoriel construction CSCBIE, 0477/54.39.58
- Brahim Hilami, secrétaire fédéral FGTB, 0476/87.75.80
- Johan Vandycke, responsable national CGSLB, 0475/41.67.19